



Dimanche des réfugiés – 15 juin 2014

Favoriser l'intégration

Dossier thématique

Contenu :

- 2 Entretien avec Philippe Bovey
- 3 Portrait d'une personne réfugiée
- 5 Les projets de l'EPER en Suisse romande
- 11 Plaidoyer en faveur des personnes socialement défavorisées
- 13 Quelques faits et chiffres
- 14 Animations et contacts

Petits moyens, grands effets.

EPER 
Entraide Protestante Suisse

Un engagement primordial

Entretien avec Philippe Bovey, secrétaire romand de l'EPER



Pourquoi l'EPER s'engage-t-elle auprès des réfugiés ?

Deux raisons principales expliquent cet engagement. Premièrement, la dignité de chaque personne est une valeur centrale dans notre travail, en Suisse et dans le monde. Elle témoigne des racines chrétiennes de l'engagement de l'EPER autant que de son action basée sur les

droits humains. Deuxièmement, la Fédération des Eglises protestantes de Suisse a mandaté l'EPER dès 1949 pour travailler aux côtés des réfugiés. L'engagement dans ce domaine représente l'un des deux axes du travail de l'EPER en Suisse fixé dans sa stratégie 2013-2017.

Dans un Etat comme la Suisse, l'aide aux personnes relevant de l'asile est-elle vraiment nécessaire ?

Oui, elle est nécessaire. En comparaison avec d'autres pays, l'Etat en Suisse est globalement respectueux du droit et des personnes. Cela ne signifie pourtant pas que notre pays est exemplaire par principe. Même plus rares, des atteintes à des droits fondamentaux ont lieu ici aussi et justifient que des organisations comme l'EPER soutiennent les personnes qui y sont exposées.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine très tendu de l'asile. Les problèmes se posent à deux niveaux. D'abord au niveau juridique: Loi sur l'asile durcie plus de dix fois ces dernières années et quasiment vidée de son sens (protéger des personnes persécutées), accords européens de Dublin appliqués mécaniquement et sans considération pour les situations humaines particulières, exécution souvent rigide des décisions prises, imposant à des personnes des conditions indignes, par exemple à l'aide d'urgence ou lors de renvois forcés par avion. Deuxièmement, le problème se pose au niveau social et économique pour les personnes dont le besoin de protection a été reconnu; le climat peu favorable aux personnes migrantes complique leur intégration, aussi bien au niveau social que professionnel. Chacun doit certes faire un pas vers l'autre dans ce processus, mais la Suisse peut faire mieux dans ce domaine.

Quels projets de l'EPER s'adressent à des personnes relevant de l'asile ?

Par différents projets, l'EPER est présente à plusieurs étapes importantes du parcours d'un réfugié en Suisse. Elle est présente lors de la procédure d'asile à proprement parler: lors des auditions (CROE), conseil et au besoin défense juridique des requérants. L'EPER est également active ensuite, pour favoriser l'intégration. Chaque projet répond à des besoins identifiés sur le terrain: reprendre pied socialement (Nouveaux Jardins), faciliter l'accès à un emploi (Mentorat emploi migration), favoriser la transition vers la retraite (Age et migration).

En quoi le soutien des Eglises à l'EPER est-il important ?

Le soutien des Eglises protestantes suisses est primordial. Pour une raison symbolique premièrement: dans un climat souvent dominé par la peur ou l'hostilité, la parole de l'Eglise donne un point de repère fort, rappelant la dignité de chaque être humain. Le travail de l'EPER traduit en acte cette conviction centrale du message chrétien. Le soutien financier des Eglises est également indispensable. Beaucoup de projets de l'EPER en faveur des réfugiés n'obtiennent pas ou peu de financements publics: sans le soutien des Eglises, on peut dire par exemple que le conseil juridique de l'EPER aux requérants d'asile serait voué à disparaître. Travail des Eglises et de l'EPER se complètent par ailleurs très bien, comme en témoignent nos liens forts avec les aumôniers auprès des réfugiés et les services de diaconie auprès des migrants.

Quel rôle peut jouer une paroisse ou un-e paroissien-ne dans la problématique asile ?

Une paroisse peut soutenir le travail de l'EPER par des dons et joue aussi un rôle important en témoignant en faveur des personnes réfugiées ou requérantes d'asile, loin des caricatures et de la stigmatisation. Pour ce faire, l'EPER participe volontiers à des moments d'information et d'échanges sur ces sujets difficiles dans le cadre des activités paroissiales normales. Une paroissienne ou un paroissien peut s'engager en tant que bénévole dans les Nouveaux Jardins ou encore comme mentor-e dans le programme Mentorat emploi Migration.

« Ici je ne suis rien tant que je n'ai pas de travail »

Portrait d'une personne réfugiée

Réfugiée en Suisse depuis deux ans, une Colombienne de 48 ans cherche les moyens de valoriser ses 20 ans d'expérience en tant que professeur d'histoire et son activité militante de terrain. Elle est coachée par Ponts emploi. Témoignage d'un combat pour la dignité.

Joëlle Herren Laufer

Photos: EPER/Yves Leresche

Originaire de la petite ville colombienne d'Aracataca, tout comme Gabriel García Márquez, Luz Marina Cantillon Romero a fui abruptement son pays. Loin des contes enchanteurs narrés par cet écrivain, sa vie a basculé le jour où elle a échappé de justesse à des hommes armés venus la chercher chez elle. Elle s'est enfuie par la porte de derrière, son fils au volant, et a échappé de peu à la mort. Du jour au lendemain, elle a dû abandonner sa maison, son travail, ses proches, et tout ce qu'elle avait accompli des années durant. Elle a demandé protection à l'ambassade suisse de Bogota, s'est terrée avec son fils de 24 ans pendant six mois dans un couvent en attendant la réponse, sans même pouvoir lancer un coup de fil à ses proches. Et puis la Suisse les a accueillis, ils ont pu demander l'asile et l'ont obtenu. C'était il y a deux ans. Même si cet épisode d'une violence inouïe n'est pas encore digéré, Luz Marina n'est pas du genre à baisser les bras.

« J'aimerais pouvoir travailler pour arrêter de dépendre des aides sociales que la Suisse m'offre et qui m'aident fort heureusement à vivre. C'est par là que commence la dignité. » Luz Marina

En Colombie, elle était professeur d'histoire au niveau secondaire depuis une vingtaine d'année et chargée de recherche à l'université. Elle jouissait d'une position confortable et reconnue. Parallèlement, elle était très impliquée bénévolement pour renforcer la capacité à se défendre des mères victimes des conflits armés. Elle a par la suite obtenu un mandat de la faculté des sciences politiques pour écrire l'histoire des victimes de tortures, de dispa-



ritions, d'assassinats et de violence sexuelle d'une zone bananière. Rien que dans le village où elle travaillait, 823 morts avaient été recensés. « Cette activité me rendait utile pour la société et donnait un sens à ma vie. Je n'ai jamais juste voulu gagner ma vie. J'ai toujours eu besoin d'y mettre toute mon âme. »

J'aimerais travailler pour ne plus dépendre de l'aide sociale

Une fois en Suisse, la question du travail s'est posée dès qu'elle a obtenu son permis B. « Je suis très reconnaissante à la Suisse de payer mon logement et ma nourriture, mais j'aimerais travailler pour ne plus dépendre de l'aide sociale. C'est une question de dignité. » Cependant, la maîtrise du français constitue un obstacle majeur. Elle n'en parlait pas un mot à son arrivée. Elle fréquente assidûment plusieurs cours, dont celui de l'Association Découvrir, destiné aux femmes qualifiées qui ont des intérêts variés et l'envie d'élargir leur vocabulaire qui la stimule grandement. Pour ne pas rester



les bras croisés, elle travaille à 30% depuis 2012 au Jardin Robinson, un centre de loisir pour les jeunes. « Bien que ça ne soit pas rémunéré, c'est le meilleur moyen d'apprendre le français tout en exerçant une activité dans un domaine qui me plaît et qui sera valorisable par la suite », explique-t-elle.

« Je ne veux pas que mes 20 ans d'expérience professionnelle soient réduits à néant »

Valider ses acquis professionnels

En septembre, le projet Ponts emploi de l'EPER l'approche dans le cadre d'une enquête menée sur les besoins des personnes réfugiées qualifiées pour valider leurs acquis et trouver un emploi en Suisse. Avec Stéphanie Voser, sa coach, Luz Marina fait le point sur ses compétences valorisables en Suisse et celles à acquérir pour obtenir un emploi adapté à son potentiel. Deux options s'offrent à elle : professeur d'espagnol et assistante sociale ou animatrice. Stéphanie l'aide à construire un projet professionnel basé sur son bagage et à le réaliser, en travaillant notamment son CV ou ses lettres de motivation. « C'est primordial car je n'ai aucune idée de la manière de procéder en Suisse. » Un rendez-vous est également programmé avec le département de validation des acquis de l'université de Genève pour déterminer si Luz Marina pourrait entreprendre des études en vue d'obtenir un bachelor accéléré d'études sociales. Selon les cas, les trois ans d'études réglementaires peuvent être abaissés à deux, voire un an. « Mon expérience professionnelle est un acquis, je cherche à la valider coûte que coûte. » Et de se relancer dans des études à presque 50 ans, le craint-elle ? « Au contraire, ce serait une chance. J'avais d'ailleurs commencé un master en Colombie. Etudier fait partie de mon travail d'enseignante ».

On lui disait qu'elle devrait tout recommencer à zéro

Luz Marina est une battante. Elle a renoué avec la diaspora colombienne de Genève pour poursuivre ses combats politiques. Elle s'est par ailleurs débrouillée pour dégoter une colocation avec trois jeunes Suisses, histoire de nouer des contacts en français, ce qu'elle ne pouvait pas faire quand elle vivait en foyer. Mais cela ne l'empêche pas d'être réaliste. « J'avais une fonction sociale quand je vivais en Colombie. Ici, je ne suis rien tant que je n'ai pas de travail ». Avant de participer à Ponts emploi, Luz Maria recevait beaucoup de commentaires la décourageant face à ses velléités de travail en Suisse. On lui disait qu'elle devrait tout recommencer à zéro. La perspective de pouvoir accomplir un travail qui lui permette d'exploiter ses connaissances la réjouit : « Par le travail, ce n'est pas tant le pouvoir d'achat que je recherche qu'un sens à ma vie et la dignité ! »

Ponts emploi, le dernier né des projets romands de l'EPER

Mandatée par l'Office des migrations, l'EPER a démarré, fin 2012, un projet visant à valoriser le potentiel des réfugiés et des admis provisoires sur Vaud et Genève. Seize personnes qualifiées bénéficient d'un coaching. Il permet d'établir une stratégie et de la mettre en œuvre pour trouver un emploi adapté, notamment par la valorisation des expériences et les diplômes acquis à l'étranger, et la réalisation de formations accélérées.

Le livret F, un statut précaire qui fait obstacle à l'intégration

Alors que 29 602 réfugiées et réfugiés ont été reconnues en Suisse en 2013, l'admission provisoire a concerné 22 639 personnes. Transitoire et précaire, ce sous-statut ne donne pas accès aux mêmes droits que celui de réfugié, comme l'explique Chloé Bregnard, responsable du Service d'Aide Juridique aux Exilé-e-s (SAJE) dans le canton de Vaud.

« Comment s'intégrer quand on n'a même pas les moyens de se payer un café ? »

Concrètement, que fait le SAJE ?

Le SAJE défend principalement les personnes ayant obtenu une décision négative sur leur demande d'asile. Quand l'Office fédéral des migrations (ODM) décide du renvoi d'un ou d'une requérant-e d'asile, nos juristes contestent parfois cette appréciation auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Si le SAJE obtient gain de cause, un permis B ou un livret F est délivré. Nous œuvrons d'autre part à transformer les permis F en permis B.

Qu'est-ce qu'un livret F ?

C'est une autorisation de séjour provisoire pour les personnes qui ne sont pas des réfugiés mais ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays d'origine. C'est le cas des personnes en provenance de

pays en guerre comme la Syrie, ou de celles très gravement malades et non soignables dans leur pays d'origine.

Pourquoi l'admission provisoire pose-t-elle problème ?

C'est un statut intermédiaire qui a été créé dans l'idée que les personnes rentreraient dans leur pays d'origine dès que la situation s'y normaliserait. Mais en réalité, 90% des personnes admises à titre provisoire restent définitivement en Suisse. C'est un vrai problème car le très faible montant des aides n'est pas vivable sur la durée et fait obstacle à l'intégration.

Quelles sont les constats récurrents à votre permanence pour les livrets F ?

La plupart des personnes que nous rencontrons veulent travailler. Ne pas être une charge, sortir de la précarité, donner un sens à leur vie, tout cela constitue des évidences. Mais elles sont vite rattrapées par les problèmes de langue et de statut. La plupart des employeurs se méfient des livrets provisoires alors même qu'ils permettent officiellement de travailler. Et les gens qui restent trop longtemps inactifs vont mal...

Mais après cinq ans de séjour, ces personnes peuvent obtenir un permis B ?

Ce devrait être l'évolution logique. Toutefois, il faut réunir certaines conditions. Les personnes doivent apporter la preuve de leur indépendance financière et prouver leur bonne intégration. Nous les aidons à réunir tous les documents et à faire la demande de transformation de permis. Avec un certain succès d'ailleurs puisque nous avons transformé 37 permis en 2013. En cas de décision négative, et s'il y a des chances de succès, nous interjetons un recours au Tribunal cantonal. Les gens nous font confiance car nous les avons souvent déjà aidés auparavant.

Et les familles, vous font-elles des demandes particulières ?

Nous voyons pas mal de familles qui souffrent de devoir vivre en foyer, ce qui les empêche d'avoir une intimité familiale. Quand elles parviennent à obtenir un logement individuel, c'est un grand

Les points forts du SAJE en 2013

Le nombre de permis B asile obtenus est de 14, contre 10 en 2012, car le SAJE a pu accompagner un plus grand nombre de procédures d'asile dès le début.

La Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, qui avait reçu une requête du SAJE au sujet du renvoi Dublin d'une famille afghane, s'en est dessaisie au profit de la Grande Chambre et a fixé une audience pour le 12 février 2014, démontrant ainsi l'importance de l'affaire du point de vue des droits humains.

Suite à l'arrestation de deux Tamouls au Sri Lanka après leur renvoi de Suisse, les juristes du SAJE ont fait des demandes de réexamen pour leurs mandants sri lankais encore en Suisse et leur ont permis d'obtenir un livret F.

Chiffres 2013 :

- 2048 consultations à Lausanne, 552 à Vallorbe
- 319 actes à Lausanne, 44 à Vallorbe
- 274 nouveaux mandats à Lausanne, 43 à Vallorbe
- 28% (37/134) des arrêts du TAF positifs
- 49% (113/229) de décisions ODM positives
- 12% (19/158) de décisions positives auprès d'autres autorités

« Pour les jeunes et les pères de famille qui se réfugient en Suisse, difficile de s'imaginer être en Europe sans travailler. »



La non maîtrise de la langue est un enjeu. Pour les femmes, le problème de la garde des enfants se pose quand il s'agit de suivre des cours de français.

perdu pour l'intégration, notamment pour démarrer des cours de français.

soulagement. L'autre problème majeur est les conditions financières. Vivre des années avec une aide sociale diminuée de 30 à 50% comme c'est le cas pour les livrets F est très pesant car on ne peut jamais faire d'extras ni se payer de loisirs. Quand les enfants vont à l'école, la disparité de moyens avec les camarades de classe est manifeste et socialement handicapante.

Quels facteurs rendraient la situation moins difficile pour les personnes porteuses d'un livret F ?

Donner un permis B humanitaire, et donc une véritable autorisation de séjour dès le départ, serait une solution. Un bon nombre de problèmes seraient réglés si les requérantes et requérants d'asile obtenaient des décisions dans des délais raisonnables, et non après trois à cinq ans, comme c'est le cas maintenant. C'est autant de temps

L'EPER a publié un « Petit lexique de l'asile » en mai 2013. Quel écho a-t-il reçu ?

Cet ouvrage de vulgarisation des terminologies juridiques liées à la procédure d'asile a eu un excellent écho et s'est bien vendu : 3000 exemplaires pour toute la Suisse, 500 en Suisse romande. Le tirage actuel est pratiquement épuisé et nous travaillons à sa mise à jour.

CROE : pic des auditions

En 2013, 62 représentantes et représentants des œuvres d'entraide (ROE) ont suivi 4680 auditions, soit 42% de plus qu'en 2012 (+169% par rapport à 2011). Les personnes requérantes d'asile étaient principalement issues d'Erythrée, de Syrie, d'Afghanistan et de Chine (Tibet). Celles d'origines nigérianes et kosovares étaient en forte diminution.

Prendre racine en jardinant, une méthode qui porte ses fruits

Microcosme sociétal, les Nouveaux Jardins sont un tremplin pour appréhender la manière de fonctionner en Suisse tout en sortant de son isolement. Le français y est acquis en agissant et sert de trait d'union entre les participants et les participantes.

Au terme de la troisième année d'activité des Nouveaux Jardins romands, il ressort que le projet contribue grandement à l'intégration sociale et à la remobilisation des ressources personnelles des personnes migrantes, en particulier celles issues de l'asile. Jardiner régulièrement au sein d'une équipe leur évite inactivité et isolement à domicile dans l'attente de trouver un emploi ou de pouvoir bénéficier d'une mesure. Le jardinage

Les enfants ont bénéficié d'activités pédagogiques et ont participé aux travaux de jardinage.



est non seulement bon pour la santé mais aussi pour le moral.

Toutes les activités et tâches exercées en présence des animatrices et animateurs sont nommées et décrites en français, puis illustrées par une action. Cela permet de concrétiser les acquis langagiers et de les transformer en savoir-faire, le tout avec un vocabulaire du quotidien. Cette manière d'apprendre en agissant fait ses preuves auprès d'une partie des bénéficiaires, qui, en quelques mois, font des progrès fulgurants en français. A la différence de cours théoriques classiques, l'apprentissage par l'action permet de surmonter des barrières et de mettre en pratique des acquis sans se focaliser sur la langue à proprement parler.

Un lieu d'apprentissage des codes sociaux helvétiques

Parallèlement et avec le français comme langue de ralliement, les Nouveaux Jardins constituent un microcosme d'intégration en ce sens qu'ils recréent un espace où se jouent les règles sociales à petite échelle. Pour des personnes fraîchement arrivées en Suisse avec des repères et des codes sociaux tout autres, pouvoir décoder les modes de faire helvétiques et les tester avec des voisines et voisins de parcelles ou des animatrices et animateurs constitue un apprentissage qui facilitera leur intégration dans leur immeuble, leur quartier, à l'école ou au travail.

Le quatrième Nouveau Jardin romand est en vue

En 2013, l'EPER a poursuivi l'exploitation de ses trois sites dans le canton de Vaud : Montelly à Lausanne, Yverdon et Villeneuve. L'ouverture prévue d'un quatrième site à Lausanne a dû être reportée au printemps 2014 et se fera à Praz-Séchaud.

Chaque Jardin a organisé une trentaine d'ateliers d'environ deux heures pour 56 participantes et participants, dont 19 enfants. Pour seconder les trois animatrices du projet, les Nouveaux Jardins ont pu compter sur l'apport de 12 bénévoles réguliers et de trois personnes pour des activités ponctuelles. Ces précieuses contributions ont représenté 705 heures de travail, soit le double du temps fourni gracieusement en 2012.

L'emploi, sésame de l'intégration, encore faut-il lever les freins à l'embauche

Qui dit intégration dit travail. Une évidence qui ne va pas toujours de soi malgré une forte volonté des personnes migrantes de pouvoir utiliser leurs diplômes et compétences acquis à l'étranger. Le projet Mentorat Emploi Migration (MEM) vise à contourner les obstacles et discriminations. Zoom sur des personnes directement concernées.

« C'est difficile de trouver du travail quand vous ne connaissez personne. Le français et mon permis F étaient aussi des obstacles. Mais nous les avons surmontés un à un avec mon mentor. »

Ylias Mohamed, menté

Reza*, 43 ans et père de quatre enfants, est ingénieur en technologies industrielles avec un bachelier iranien reconnu en Suisse et cinq ans d'expérience dans un grand centre de recherche en Iran. Un profil pointu avec des compétences polyvalentes en management et techniques de production. Toutefois Reza n'arrive pas à trouver de travail en Suisse. Il a bien eu un entretien d'embauche chez un grand groupe métallurgique helvétique qui était intéressé par ses compétences, mais dès qu'il a été question du permis de travail, le poste lui a échappé.

En Suisse dans le cadre de l'asile, il est au bénéfice d'une admission provisoire, un livret F réfugié. Ce statut l'autorise officiellement à travailler, mais les patrons et les responsables des ressources humaines ne le savent souvent pas. « Dans les formulaires d'embauche, il y a des cases à cocher pour suisse, permis C, permis B. Ça s'arrête là, pas de place pour les F ! », s'insurge Reza. Et quand il demande un permis B au service de la population, on lui demande d'avoir un travail... Reza est candidat au MEM dans l'attente de trouver un mentor.

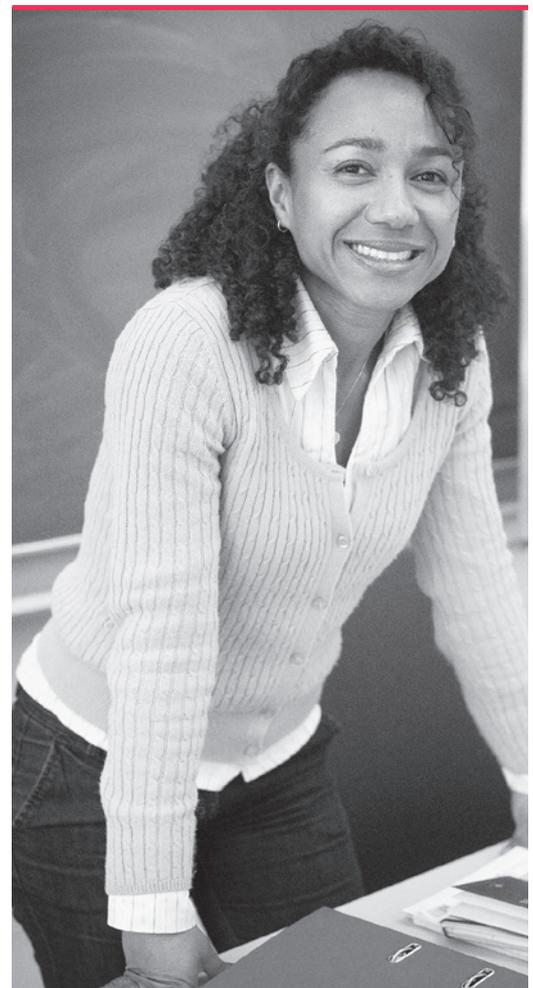
De manière générale, la liste des obstacles et des discriminations à l'embauche pour les personnes migrantes est longue. Français lacunaire, difficulté à faire reconnaître compétences et diplômes acquis à l'étranger, absence de réseau per-

sonnel, manque d'expérience professionnelle en Suisse. C'est fort de ce constat que le MEM a été lancé en 2010. En mettant en contact des migrants qualifiés avec des professionnels de leur domaine actifs en Suisse, on les aide à faire face au mieux aux nombreux obstacles.

Le réseau d'un mentor vaut de l'or

Le jeune Ylyas Mohamed, 25 ans, en est l'illustration vivante. Admis provisoire somalien qui ne parlait pas un mot de français à son arrivée en Suisse à 20 ans, il a rejoint le MEM après avoir suivi un cours d'aide soignant. Son mentor, Karsten Ebbing, médecin au CHUV, a fait appel à son

La recherche de mentors et la consolidation financière du projet sont les défis du MEM en 2014.



Chiffres clés en 2013

- 82 nouvelles participations de personnes migrantes et 56 de mentors
- 68 duos, dont 41 nouveaux et 27 achevés
- 30% des bénéficiaires ont trouvé un travail en fin de mentorat (8/27)
- Parité hommes-femmes pour les personnes mentées et mentors
- 64% des bénéficiaires ont entre 25 et 39 ans, 33% plus de 40 ans
- 11% des bénéficiaires ont des permis « asile » (dont quatre un livret F)
- Une majorité des mentés a un profil dans le secteur tertiaire
- 76% des mentés n'avaient pas d'emploi en intégrant le projet

réseau. Il lui a trouvé différents stages dans des EMS et une garderie qui lui ont permis d'évaluer ses aptitudes et de se situer.

Animateur a semblé être une meilleure piste qu'auxiliaire de santé. De grandes discussions se sont engagées pour définir un projet. « Il risque bien de faire toute sa vie ici en tant que père de famille. Je l'ai donc poussé à entreprendre une formation malgré ses réticences. Car sans diplôme, on ne peut rien faire en Suisse ! » Ylias travaille depuis plus de deux ans comme apprenti animateur dans un EMS à Chailly, ce qui lui vaudra une attestation fédérale de capacité cet été. Il poursuivra ensuite sa formation qui l'amènera à un CFC d'animateur deux ans plus tard.

Les traumatismes freinent l'intégration

Quant à Sara*, admise provisoire érythréenne d'une quarantaine d'années également en duo avec un mentor, son cas est emblématique des problèmes récurrents auxquels les personnes migrantes sont confrontées. Ses traumatismes et son attitude en retrait rendent la recherche d'une piste professionnelle durable compliquée. Elle détient pourtant un diplôme d'infirmière avec de nombreuses années d'expérience en Somalie. Les démarches pour obtenir une équivalence de son diplôme ont échoué à cause de sa mauvaise maîtrise du français et de la difficulté à réunir des preuves dans un pays en guerre. Avec l'aide de son mentor, elle a pu trouver un long stage, qui a débouché sur un poste de durée indéterminée d'aide soignante.

« Le MEM ouvre des perspectives mais n'est pas la panacée, explique Anne-Claude Gerber, responsable du projet. Les questions de langue, d'âge, de codes sociaux, d'expérience de travail dans un autre contexte ou de permis de séjour sont autant d'obstacles à l'embauche. Reste que la situation inextricable dans laquelle se trouve actuellement Reza représente une grande perte de compétences, tant pour cet ingénieur que pour la Suisse ». Mais les perspectives qu'apporte une relation de confiance comme celle proposée par le mentorat sont inestimables. « Ce sont de belles rencontres ! Moi j'ai facilité un cheminement en formatant Ylias comme un jeune d'ici, mais le boulot, c'est lui qui le fait, avec sa belle énergie », conclut Karsten Ebbing.

*Prénoms d'emprunt

Ponts emploi

Un projet professionnel durable pour éviter la déqualification

Questions éclaircs à Stéphanie Voser, assistante du projet Ponts emploi.

Quelle est la vocation de Ponts emploi, qui a démarré en septembre 2013 sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM) ?

Ponts emploi s'emploie à construire un projet professionnel pour des personnes réfugiées ayant déjà un bagage professionnel. Il s'agit de valoriser les expériences et les diplômes acquis à l'étranger et de déterminer les compléments de formation nécessaires en vue de trouver une place de travail qui corresponde à leur profil.

A qui s'adresse le projet ?

Seize personnes entre 30 et 48 ans participent, toutes réfugiées et admises provisoires, basées à Genève et dans le canton de Vaud.

Quels obstacles rencontrent les bénéficiaires pour trouver du travail ?

La question de la langue est capitale à leur intégration. Un autre problème a trait à la non-reconnaissance par les employeurs suisses



des diplômes et des expériences acquis à l'étranger. Les questions de permis de travail sont aussi un enjeu. Des opportunités d'embauche sont parfois manquées par méconnaissance des permis de la part des employeurs ou pour des questions de timing.

Que fait concrètement Ponts emploi pour les aider ?

Nous étudions ensemble leur parcours et voyons ce qui manque pour pouvoir prétendre à un poste en Suisse. C'est un coaching individuel où nous activons leurs ressources propres pour y parvenir. Pour le français, nous privilégions les tandems, les stages ou les groupes de conversation à côté des cours.

Quels sont les défis du projet ?

Outre le financement des formations complémentaires, le grand défi est de motiver les gens à croire à un projet sur le long terme alors que la plupart souhaiterait travailler le plus vite possible.

« Je parle français, je connais l'histoire suisse, mais je ne connais pas mes droits »

Au bénéfice d'une admission provisoire (permis F), Avdi Mehmeti vivote en Suisse depuis 15 ans. Désabusé de n'avoir pu travailler en raison de son statut et de son âge, il vient, grâce au projet Age et migration, d'obtenir in extremis une retraite anticipée qui améliore considérablement son niveau de vie.

Quel genre de vie meniez-vous au Kosovo ?

J'étais responsable des statistiques à la faculté de médecine de Pristina pendant 30 ans. Je vivais bien. Jusqu'à l'arrivée de la guerre où nous avons été chassés de chez nous.

Comment avez-vous occupé votre temps pendant toutes ces années ?

J'ai suivi avec succès et plaisir plusieurs cours de français et un cours de culture générale. J'ai ensuite cherché du travail mais on me refusait toujours à cause de mon âge ou de ma santé.

Avez-vous pu travailler ?

J'ai participé à un plan d'occupation comme médiateur et j'ai aussi été assistant d'un coach de foot mais je n'ai jamais eu de vrai job, c'est un regret.

Que vous a apporté la rencontre avec Elma Hadzikadunic, la responsable du projet Age et migration ?

C'est grâce au soutien d'Elma que j'ai pu demander une retraite anticipée. Elle est venue nous informer de nos droits lors d'un atelier et m'a accompagné dans mes démarches. C'était déterminant car on m'avait mal renseigné et j'étais à la limite des délais. Si j'avais été seul, je n'aurais pas su me défendre et j'aurais perdu une année.

Avez-vous entrepris d'autres démarches depuis ?

Elma m'a coaché pour envisager ma sortie de l'EVAM ; on a par exemple regardé ensemble tout ce qui avait trait au fonctionnement du système de santé suisse et à l'assurance maladie. Elle m'a aussi aidé à réunir toutes les informations nécessaires pour demander un permis B. J'espère beaucoup l'obtenir car je pourrais enfin retourner au Kosovo voir ma famille.

Avez-vous participé aux excursions organisées par Age et migration ?

Oui, bien sûr ! Nous avons une fois été invités à Zurich pour rencontrer des compatriotes et quand nous les avons reçus ici, nous avons fait un tour en bateau jusqu'à Vevey. C'était magnifique !

Journée de rencontre entre compatriotes à Zurich : leur première excursion en Suisse pour la plupart.

Age et migration en chiffres pour 2013

Le projet touche quatre communautés : bosniaque, kosovare, macédonienne et serbe. Avec 11 séances et 17 permanences d'information qui ont réuni 213 personnes ainsi qu'une quarantaine d'entretiens individuels, les besoins du projet ont été confirmés. Onze personnes ressources aident au bon fonctionnement du projet.

Quatre activités récréatives ont totalisé 61 participations.

Une analyse des besoins de la communauté portugaise a montré que celle-ci avait aussi des besoins d'information et de socialisation, surtout les femmes.



L'EPER fait recours contre la Suisse à Strasbourg

Plaidoyer en faveur des personnes socialement défavorisées



L'Entraide Protestante Suisse (EPER) a porté devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg le cas d'une famille réfugiée afghane avec des enfants en bas âge ayant reçu de l'Office fédéral des migrations une décision de renvoi vers l'Italie. L'arrêt aura valeur de signal pour la pratique future en matière de renvois dans le cadre de la procédure Dublin.

Philippe Bovey

Le 12 février 2014, l'EPER a défendu à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg¹, une famille originaire d'Afghanistan composée de six enfants et de leurs parents. Cette famille conteste une décision de renvoi vers l'Italie prise par l'Office fédéral des migrations (ODM) en application du règlement Dublin². Cette démarche exceptionnelle, menée par le Service d'aide juridique aux exilé-e-s (SAJE) de l'EPER à Lausanne, témoigne de l'engagement de l'EPER en faveur des réfugiés, son axe stratégique d'action en Suisse à côté de l'intégration sociale. Un recours à Strasbourg exige d'excellentes compétences juridiques. Le simple fait que la Cour ait déclaré le recours recevable, alors que plus de 90% des requêtes sont rejetées, et l'ait transmis à sa plus haute instance, la Grande Chambre, confirme l'importance de l'affaire du point de vue des droits humains.

Deux problèmes graves motivent le recours de l'EPER. Premièrement, les conditions d'accueil des personnes réfugiées en Italie sont telles qu'un renvoi par la Suisse

vers ce pays porterait sérieusement atteinte à la dignité de la vie de cette famille et aux intérêts des enfants. Pour étayer cette affirmation, les juristes du SAJE s'appuient sur les nombreux rapports constatant le manque endémique de places d'accueil : environ 8 000 places d'hébergement pour plus de 60 000 personnes réfugiées ou demandeuses d'asile. Plusieurs milliers de personnes sont ainsi condamnées à vivre dans la rue ou dans des squats insalubres et dangereux. Les trop rares places existantes ne sont de plus pas adaptées à des familles, qui risquent par exemple de se retrouver séparées. L'EPER défend donc le point de vue qu'un renvoi de cette famille par la Suisse dans de pareilles conditions violerait les articles 3 et 8 de la Convention.

Le second problème justifiant la requête de l'EPER auprès de la Cour est que la famille n'a pas bénéficié en Suisse d'une procédure équitable avant cette décision de renvoi. Le système Dublin repose en effet sur le principe selon lequel tous les pays européens respectent leurs obligations à l'égard des personnes requérant l'asile. Supposition problématique, mais sans laquelle le système Dublin se gripperait. En pratique, cela revient à dire qu'elle dispense les autorités d'asile du pays qui renvoie les personnes requérantes de vérifier sérieusement que les engagements pris par le pays de

La Cour européenne des droits de l'homme ou l'ultime recours

1 La Cour est la gardienne de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a une fonction subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle ne peut être saisie que lorsque toutes les voies de recours dans le pays même ont été épuisées. La Convention prévoit des droits comparables à ceux de la Constitution suisse, tels que l'interdiction de la torture et des traitements dégradants (art. 3), le droit au respect de la vie privée et familiale (art. 8) ou le droit à un recours effectif (art. 13). Cet instrument juridique a été signé en 1950 par les États membres du Conseil de l'Europe (à ne pas confondre avec l'Union européenne), qui s'efforçaient ainsi de tirer les premiers enseignements de la guerre mondiale. La Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe en 1963 puis ratifié la Convention en 1974.

destination sont tenus dans les faits. Le témoignage de la famille afghane sur ses conditions de vie en Italie, les nombreux rapports et reportages démontrant les dysfonctionnements dans le dispositif d'hébergement en Italie ne peuvent donc rien y changer et n'ont pas été pris en compte dans la décision de la Suisse. De même, lors d'une instruction superficielle et standardisée, aucune question n'a été posée à la famille sur sa situation particulière, sur l'état de santé des enfants ou sur les raisons qui l'ont amenée à fuir l'Italie. Au terme de cette procédure mécanique, une décision stéréotypée a simplement conclu au renvoi vers l'Italie. Les recours du SAJE auprès du Tribunal administratif fédéral n'ont pas permis de remédier à cette instruction insuffisante. L'EPER défend donc le point de vue que l'application du règlement Dublin par la Suisse a violé le droit de cette famille à une procédure équitable et à un recours effectif.

Décision de principe attendue sur la procédure d'asile Dublin

Déposer une requête à la Cour européenne des droits de l'homme est une démarche rare et sérieuse. Elle ne nuit pas à la Suisse mais doit au contraire lui permettre d'être à la hauteur de ses engagements et de sa tradition humanitaire. L'EPER prend ainsi au sérieux le respect de la dignité de toute personne et de ses droits, valeur centrale de son travail en Suisse comme dans les autres pays du monde où elle intervient. Ni plus ni moins. L'EPER attend avec sérénité le jugement de la Cour, dont elle espère qu'il sera rendu encore en 2014

Le règlement Dublin détermine l'unique lieu de dépôt d'une demande d'asile

2 Le règlement Dublin est un élément central du système d'asile de l'Union européenne, auquel la Suisse est associée depuis 2008 par un accord bilatéral. Ce système consiste en une série de directives établissant des standards minimum au niveau de l'accueil des réfugiés, des procédures d'asile ou de la définition de ce qu'est un réfugié. Le règlement Dublin à proprement parler fixe des critères permettant de déterminer quel État signataire est responsable d'examiner une demande d'asile. Le principe est qu'une demande ne soit examinée que par un seul pays, le plus souvent celui par lequel le requérant est entré en Europe. Ce règlement permet ainsi à la Suisse de renvoyer chaque année plusieurs milliers de requérants vers l'Italie, sans examen de leur demande d'asile sur le fond. Malgré quelques améliorations apportées dans le règlement Dublin III entré en vigueur en 2014, le système pose de sérieux problèmes, notamment en raison des disparités immenses existant entre les différents pays européens

Quelques faits et chiffres

En 2013, 21 465 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. C'est 25% de moins que l'année précédente. Dans le même temps, le nombre de demandes d'asile en Europe a augmenté de 27%.

Deux raisons expliquent ce recul des demandes déposées en Suisse : d'une part, le traitement prioritaire et rapide par l'Office fédéral des migrations des demandes de personnes issues de pays avec un faible taux d'octroi du statut de réfugié, et d'autre part la pratique de certains autres Etats européens en matière d'asile ; on pense notamment aux prestations sociales élevées octroyées aux personnes requérantes d'asile en Allemagne ainsi qu'à la pratique d'admission généreuse de la Suède à l'égard des Syriennes et des Syriens.

En 2013, le principal pays d'origine des personnes requérantes d'asile a été l'Erythrée, avec 2563 demandes – soit 40% de moins que l'année précédente. Pour la première fois depuis 2005, la Suisse ne compte plus parmi les trois principaux pays de destination des Erythréens requérants d'asile.

En deuxième place a figuré la Syrie (augmentation de 54,7%). La guerre civile a forcé près de 2,4 millions de personnes à fuir ce pays. Parmi elles, seule une part infime arrive en Europe. Le 13 septembre, face à la situation dramatique dans le pays, le Département fédéral de justice et police a assoupli l'octroi de visa pour les citoyennes et citoyens syriens ayant de la famille en Suisse. Il a néanmoins mis un terme à cette mesure le 29 novembre.

Le troisième principal pays d'origine des personnes requérantes d'asile en 2013 a été le Nigéria. Néanmoins, le nombre de demandes provenant de ce pays a baissé de 35% cette année-là.

En 2013, le taux d'octroi de l'asile s'est élevé à 15,4%. Plus de la moitié des demandes déposées ont abouti à une décision de non-entrée en matière, souvent en vertu de la procédure Dublin, qui prévoit le transfert direct des personnes requérantes d'asile à un autre Etat.

Et voici encore quelques chiffres qui font réfléchir :

Les personnes relevant du domaine de l'asile (réfugiés, requérants, admis provisoires, en procédure de renvoi) représentent moins d'1% de la population résidant en Suisse.

>>> Le nombre de demandes d'asile reçues dans tous les pays industrialisés reste moins élevé que la seule population de Dadaab, un camp de réfugiés tentaculaire du nord-est du Kenya.

>>> 80% des personnes qui quittent leur pays se réfugient dans un Etat voisin ou dans un Etat où elles ont de la famille.

Quatre personnes réfugiées sur cinq sont accueillies par un pays en développement.

>>> CHF 10 par jour, c'est le montant que reçoivent en Suisse les personnes déboutées ou frappées d'une non-entrée en matière. Cette somme leur sert à se nourrir et à subvenir à tous leurs besoins. Ces personnes vivent la plupart du temps dans des abris civils souterrains et ne sont pas autorisées à travailler.

Seuls 12 000 réfugiés syriens ont été admis dans des Etats européens, alors même que 2,4 millions de Syriens sont en fuite. La Suisse s'est déclarée prête à en accueillir 500.

>>> Le Pakistan est le premier pays d'accueil des réfugiés. Il compte 1,6 millions de réfugiés.

Sources : statistiques en matière d'asile de l'Office fédéral des migrations ; Réfugiés – Halte aux préjugés, Vivre Ensemble

ANIMATIONS ET CONTACTS

L'Entraide Protestante Suisse (EPER), en tant qu'œuvre d'entraide des Eglises protestantes de Suisse, se veut partenaire des paroisses et offre ses services pour une intervention lors d'un culte (voir liste des personnes ressource) ou autre et sous différentes formes.

Personnes ressources de l'EPER

Chantal Varrin, responsable des projets en suisse romandes
Olivier Cosandey, responsable de la CROE
Elise Shubs, responsable ad interim du SAJE
Philippe Bovey, Secrétaire romand
Olivier Graz, responsable communication
Nicole Pignolet-Poschung, communication-relations paroisses

Merci de bien vouloir vous adresser à Nicole Pignolet-Poschung, responsable des relations avec les paroisses pour solliciter l'une des personnes ressource de l'EPER, ou pour toute intervention ou question : tél. 021 613 40 83 ou par e-mail pignolet@eper.ch.

Personnes ressources des Eglises-Migration

Berne-Jura-Soleure	Anne-Marie Saxer (031 313 10 23)
Fribourg	Point d'Ancre (079 661 43 84)
Genève	AGORA (022 930 00 89)
Neuchâtel	Diaconie et entraide (032 725 78 14)
Vaud- Eglise	Médiateurs Eglise Réfugiés (021 312 49 00) Aumôniers du Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) (079 744 23 03)
Valais	Secrétariat Conseil synodal (027 322 69 59)

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec Nicole Pignolet-Poschung au 021 613 40 83 ou par e-mail pignolet@eper.ch.



Pour en savoir plus : « L'asile de A à Z »

Qu'il est difficile d'aborder les questions concernant l'asile, tant au niveau légal que de la procédure quand on n'est pas un spécialiste de la question ! Fort de ce constat, l'EPER a effectué un grand travail de vulgarisation des terminologies spécifiques à ce domaine au travers d'un lexique intitulé « L'asile de A à Z ».

Il est en vente au prix de CHF 10 et peut être commandé à l'EPER par téléphone 021 613 40 70 ou par email à info@eper.ch